

VILLE DE DRANCY



TRANSPORT

Ligne 151 : 8000 habitants du quartier Village Parisien pris en otage par la RATP

Le Maire et les usagers de la ligne 151 se sont mobilisés pour le retour du bus dans le quartier. Le rappel des faits

Publié le 09 avril 2019



Durant 13 jours, les habitants du quartier Village Parisien n'ont eu aucune solution de transport. Une situation dénoncée par Aude Lagarde, Maire de Drancy, au cours d'une réunion organisée le 9 avril pour répondre aux revendications des 8000 habitants du quartier.



“ La RATP a décidé unilatéralement de supprimer 5 arrêts et de modifier le parcours qu'elle doit desservir dans le cadre de son contrat avec IDF Mobilités.

J'en appelle à Valérie Pécresse, Présidente de la région Île-de-France et d'Île-de-France Mobilités, pour obtenir le retour d'une desserte normale au plus vite.



Une pétition pour faire valoir vos intérêts

Au cours de la réunion, les usagers de la ligne 151 ont émis le souhait de lancer une pétition à l'encontre de la décision injuste de la RATP. A l'issue de la mobilisation, la pétition a atteint près de 1500 signatures.

Deux courriers adressés à Île-de-France Mobilités et à la RATP

Aude Lagarde a écrit à Valérie Péresse, *Présidente de la Région Île-de-France et d'Île-de-France Mobilités* et à Jérôme Bettocchi, *Directeur départemental de la RATP* pour obtenir le retour de la ligne 151 et des cinq arrêts desservant le quartier.

Cliquez sur l'image pour voir en plein écran

Drancy le 08 avril 2019

CABINET - MAIRE

Madame Valérie PECRESSE
Présidente d' Ile de France Mobilités
41 rue de Châteaudun
75009 PARIS

Madame la Présidente,

Le quartier Village Parisien de Drancy est en principe traversé et desservi par la ligne 151 de la RATP, selon le schéma de transport arrêté par Ile de France Mobilités.

La RATP a demandé à la commune son avis pour une modification du tracé actuel de la ligne 151. La Municipalité a donné un avis défavorable car ce nouveau tracé aurait généré des nuisances nouvelles.

Pour autant, la RATP a décidé de modifier la desserte qu'elle doit aux drancéens sans l'accord de la Ville et sans celui d'Ile de France Mobilités.

Depuis plusieurs semaines elle empruntait ainsi de sa seule initiative la rue de la Coopération aux lieux et places des rues Lejeune et de l'Argonne. J'ai donc demandé que cela cesse immédiatement car la structure de la rue de la Coopération n'est pas prévue pour supporter des véhicules si lourds, ce qui présentait un danger pour les habitants qui tremblaient sur leurs fondations.

Une fois encore, et contre tous ses engagements contractuels envers vous, la RATP a décidé de supprimer cinq arrêts de bus drancéens unilatéralement en cette fin de semaine privant ainsi des milliers de nos concitoyens de transports en commun et notamment un quartier entier classé en Politique de la Ville.

Mieux encore, les agents de la RATP ont reçu pour consigne d'expliquer aux habitants qui se plaignent légitimement qu'il s'agit d'une décision du Maire de Drancy : un comble !

J'ai confiance en vous et en votre volonté de permettre à chaque francilien d'avoir accès aux transports ; je me fais aujourd'hui le porte-parole des 8 000 habitants de ce quartier, pour beaucoup des personnes âgées et des jeunes scolarisés, qui sont aujourd'hui privés brutalement de moyen de transport en commun.

Il est inacceptable que la RATP s'arroge le droit de contrevenir à des choix d'itinéraires arrêtés en accord avec Ile de France Mobilités.

Je demande que tous les titulaires du Pass Navigo situés dans ce quartier puissent bénéficier d'une réduction équivalente à une mensualité.

C'est la raison pour laquelle j'en appelle à vous pour faire cesser cette situation en intervenant auprès de la RATP pour qu'elle respecte sans délai l'itinéraire arrêté par Ile de France Mobilités en accord avec la Ville de Drancy.

Ne doutant pas de votre compréhension et de votre réaction très rapide,

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Et toute mon amitié.



Le Maire,
Conseillère Départementale
Aude LAGARDE



Mairie de Drancy ■ Place de l'Hôtel de Ville ■ BP 26 ■ 93701 Drancy Cedex
Tél. : 01 48 96 50 00 ■ Fax 01 48 30 57 53 ■ www.drancy.net

Courrier à l'attention de Valérie Pécresse

Drancy le 08 avril 2019

CABINET - MAIRE
AL/DDP/ lp -04-2019

Monsieur Jérôme BETTOCHI
Directeur départemental de la RATP
1-3 promenade Jean Rostand
93005 BOBIGNY Cedex

Monsieur le Directeur,

Le quartier Village Parisien de Drancy est en principe traversé et desservi par la ligne 151 de la RATP, selon le schéma de transport arrêté par Ile de France Mobilités.

La RATP a demandé à la commune son avis pour une modification du tracé actuel de la ligne 151. La Municipalité a donné un avis défavorable car ce nouveau tracé aurait généré des nuisances nouvelles.

Pour autant, la RATP a décidé de modifier la desserte qu'elle doit aux drancéens sans l'accord de la Ville et sans celui d'Ile de France Mobilités.

Depuis plusieurs semaines elle empruntait ainsi de sa seule initiative la rue de la Coopération aux lieux et places des rues Lejeune et de l'Argonne. J'ai donc demandé que cela cesse immédiatement car la structure de la rue de la Coopération n'est pas prévue pour supporter des véhicules si lourds, ce qui présentait un danger pour les habitants, les vibrations faisant trembler leurs fondations et occasionnaient des fissures.

Une fois encore, et contre tous ses engagements contractuels, la RATP a décidé de supprimer cinq arrêts de bus drancéens unilatéralement en fin de semaine dernière privant ainsi des milliers de nos concitoyens de transports en commun oubliant cinq arrêts et notamment un quartier entier classé en Politique de la Ville.

Mieux encore, les agents de la RATP ont reçu pour consigne d'expliquer aux habitants qui se plaignent légitimement qu'il s'agit d'une décision du Maire de Drancy : un comble !

J'ai alerté aussitôt Madame Valérie PECRESSE, Présidente d'Ile de France Mobilités, pour lui faire part de ma protestation contre ce changement unilatéral et qui contrevient à l'itinéraire tel qu'il avait été défini et arrêté avec le Syndicat des Transports d'Ile de France devenu Ile de France Mobilités.

Aussi, je vous demande instamment de bien vouloir rétablir sans délai cet itinéraire contractuel entre vous et Ile de France Mobilités, passant par la rue de l'Argonne et la rue Lejeune de façon à maintenir la desserte de ce quartier et des cinq stations qui le jalonnent.

Je suis à votre disposition pour recueillir vos explications,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations révoltées.

Le Maire,
Conseillère Départementale



Aude LAGARDE

Mairie de Drancy • Place de l'Hôtel de Ville • BP 76 • 93701 Drancy Cedex
Tél. : 01 48 96 50 00 • Fax 01 48 30 57 53 • www.drancy.net

Une motion votée à l'unanimité par le conseil municipal



Cliquez sur l'image pour voir en plein écran



DELIBERATION N° 16 DU CONSEIL MUNICIPAL

Motion pour le rétablissement immédiat de la Ligne 151

• Considérant que

- Depuis 20 ans la RATP s'est engagée contractuellement vis-à-vis d'Ile de France Mobilités (ex STIF) à desservir avec la ligne de bus 151 dans le Village Parisien via la rue Auguste Blanqui, la rue des Bois de Groslay, la rue de l'Argonne et l'Avenue Lejeune jusqu'à Blanc-Mesnil.

• Considérant que

- La RATP a supprimé purement et simplement sans concertation préalable la desserte du Village Parisien au mépris de de tous les usagers, jeunes et moins jeunes qui fréquentent cette ligne quotidiennement.

Face à cette attitude scandaleuse et inadmissible, le Conseil Municipal :

- Exige le rétablissement immédiat de la ligne 151 dans son itinéraire convenu avec Ile de France Mobilités
- Dénonce ce coup de force de la RATP qui est un véritable déni de ses engagements contractuels et témoigne d'un mépris honteux vis-à-vis des habitants de Drancy.
- Demande que le Pass Navigo soit remboursé aux usagers au prorata du nombre de jours durant lesquels ils sont privés de transport.

Fait et délibéré en séance
du 11 Avril 2019
Le Maire,

Aude LAGARDE

UNANIMITE

Le blocage du dépôt de bus RATP

Mercredi 17 avril

Le dénouement

Au terme de deux heures de blocage du dépôt RATP par les élus et les usagers et de la mobilisation citoyenne, l'entreprise s'est engagée à rétablir sans délai la desserte du quartier.

Communiqué

Après l'action de blocage du dépôt de bus de Pantin ce matin par les élus et la population de Drancy, la RATP a enfin entendu raison et s'est engagée à rétablir le parcours de la ligne 151 dès aujourd'hui.

Nous avons donc gagné le rétablissement des transports pour les Drancéens.

Nous regrettons qu'il ait fallu en arriver là pour être entendu et nous excusons auprès de tous les habitants dont nous avons perturbé la vie ce matin.

Nous regrettons que la RATP n'ait pas rencontré le Maire de Drancy avant de prendre cette décision scandaleuse de suppression de la ligne pour les Drancéens et nous remercions Valérie PECRESSE, Présidente d'IDF-Mobilités, pour son soutien ce matin dans notre combat, qui a contribué à débloquent la situation.

Mais il n'était plus supportable que 8 000 habitants soient pris en otage par la RATP, privés de transports depuis 13 jours sous de mauvais prétextes de sécurité.

Nous constatons qu'avec les mêmes bus la ligne 620 de « TRANSDEV » continuait à passer sur le même parcours que la RATP refusait d'emprunter. La solution proposée par la ville est pourtant simple et rapide à mettre en œuvre; il ne s'agit que du déplacement de deux arrêts de bus de quelques mètres...

Nous remercions tous les Drancéens qui se sont mobilisés ce matin pour rétablir notre droit au transports.

*Aude Lagarde, Maire de Drancy,
et la Municipalité*



MAIRIE DE DRANCY

Place de l'Hôtel de ville - BP 76
93701 Drancy Cedex

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 9h à 17h30
Le jeudi jusqu'à 19h30
Le samedi de 9h à 12h

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

[Personnaliser](#)